



Le FOCUS

Bulletin d'information mensuel de l'A.R.E.Q.

Décembre 2005

Édition spéciale

Avis

Politique et spéciaux concernant les objets promotionnels

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle politique concernant les objets promotionnels de l'A.R.E.Q. À compter du 6 février 2006, les articles promotionnels seront offerts au prix coûtant à moins qu'une décision contraire du C. A. ne soit prise.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser les personnes ou les instances qui souhaiteraient se procurer certains articles, il a été convenu de les offrir à un prix de faveur. Ainsi, il sera possible d'obtenir, **avant le 3 février 2006**, les articles suivants à des prix inférieurs au prix coûtant :

Sac en tissu : 8,50 \$
Porte-clé : 3,50 \$
Foulard indexation: 2,00 \$

Sessions régionales 2006

Le C. A. de l'A.R.E.Q. demande aux présidences sectorielles d'**inciter fortement les membres des comités directeurs à pratiquer le covoiturage** pour se rendre à la session régionale. Ainsi, nous ferons d'une pierre deux coups : réduire les dépenses et poser un geste pour l'environnement.

Dossier indexation Résultats de la pétition

Mercredi, le 14 décembre dernier, quelques heures avant l'ajournement des travaux parlementaires, les membres du C. A. et quelques membres de l'A.R.E.Q., présents dans les galeries de l'Assemblée nationale, ont pu entendre la députée de Champlain, madame Noëlla Champagne (porte-parole de l'opposition officielle en matière d'aînés et d'hébergement pour les aînés) présenter la **pétition signée par 21 665 personnes en moins d'un mois**, demandant l'amélioration de l'indexation de leur pension de retraite pour les années 1982 à 1999. Elle a également profité de l'occasion pour souligner la présence des représentants de l'A.R.E.Q.

Un bilan de cette opération sera fait au retour du congé des Fêtes. Les résultats vous seront transmis ultérieurement.

Loi 142

La loi 142, *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, adoptée la semaine dernière, ne fait aucunement mention des régimes de retraite en ce qui a trait à l'indexation des rentes de retraite et à la gouvernance de la CARRA. Nous suivrons ce dossier de très très près.



**JOYEUX NOËL
BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2006 !**

Lettres collectives envoyées aux ministres Couillard et Thériault

La loi 83 et l'accréditation des résidences privées pour personnes âgées

Le 1^{er} décembre dernier, sept associations (Alliance des associations de retraités (A.A.R.), l'Association des professionnelles et professionnels retraités (A.P.R.Q.), l'A.R.E.Q., l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (A.Q.R.P.), la Conférence des tables régionales de concertation des aînés, le Conseil des aînés et la FADOQ-Mouvement des aînés) faisaient parvenir une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, pour le remercier de son ouverture et de son écoute à l'occasion de l'étude du projet de loi 83 en commission parlementaire. Ces remerciements portaient, notamment, sur les modifications apportées par la suite et l'insertion dans la loi de la certification obligatoire des résidences privées pour personnes âgées. Cette nouvelle mesure avait été réclamée avec force et conviction par lesdites associations.

Les associations signataires ont également demandé au ministre de s'assurer que les mesures réglementaires refléteront, dans la pratique, les intentions affirmées dans la nouvelle loi, et d'être consultées avant que le gouvernement adopte officiellement les règlements devant régir l'application des critères socio-sanitaires.

Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des aînés

Toujours le 1^{er} décembre, les mêmes associations, avec en plus l'Association québécoise de la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.), envoyaient une lettre à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Thériault, lui demandant une rencontre, afin de pouvoir faire valoir leur point de vue, avant le dépôt de son plan d'action concernant la *Pleine participation des aînés au développement du Québec*.

Décision du C. A. demandant un moratoire sur l'augmentation du cheptel porcin

À l'occasion de sa dernière réunion, le C. A. a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec l'imposition d'un moratoire sur l'augmentation du cheptel porcin au Québec. Cette décision du C. A. a été prise à la suite de la levée du moratoire qui était en vigueur depuis 2002 et qui a pris fin le 15 décembre dernier. Elle a aussi été prise à la suite des constats alarmants pour la santé publique qui ont été faits au cours des dernières années en rapport avec cette industrie. Rappelons que malgré l'imposition du moratoire existant depuis 2002, le nombre de porcs a augmenté de plus de 700 000 têtes.

Loi 130 : Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives

Comme cette nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 13 décembre dernier, suscite beaucoup d'intérêt chez nos membres, nous désirons les assurer que cette législation ne vient pas mettre en péril l'existence de nos garanties (médicaments et complémentaires) prévues au régime d'assurance collective ASSUREQ pour les moins de 65 ans et les plus de 65 ans. Elle vise surtout à éviter les situations provoquées par les membres du Barreau, à l'automne 2004, c'est-à-dire de mettre fin au régime d'assurance collective.

L'A.R.E.Q. est intervenue dès qu'elle a connu les intentions du gouvernement. Comme il s'agit de législation, plusieurs questions ont été posées à qui de droit pour que nous ayons une vision globale de la loi et de ses effets. De plus, une demande d'opinion juridique a été adressée à notre avocat pour connaître les aspects qui interpellent directement l'A.R.E.Q. et ASSUREQ.

Soyez assurés que dès que nous connaissons les différentes facettes de cette loi, nous vous en ferons part.

